

Réunion des associations

22 janvier 2024



Introduction de Mme VENTURA

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année que j'espère remplie de merveilleux projets associatifs. Le dévouement exceptionnel des bénévoles rosnéens mérite une reconnaissance sincère. Que cette nouvelle année soit porteuse de projets fructueux, d'inspirations constantes et de réussites partagées.

Le bénévolat n'est pas toujours aisé. C'est même parfois difficile. Je le sais. J'en ai fait l'expérience et c'est peut-être pour cette raison que je suis si bouleversée par le fait qu'un président d'une association sportive rosnéenne se trouve menacé de mort.

Je tiens à exprimer ma profonde sympathie et mon soutien inébranlable face à la situation difficile qu'il traverse actuellement. Les menaces sont inacceptables, et il est regrettable de voir un engagement altruiste et passionné être confronté à de telles hostilités.

Ce genre de propos, ce type de menace n'a rien à faire ni dans le sport, ni dans le monde du bénévolat. Notre majorité est solidaire dans la préservation des valeurs portés par le monde associatif et je tiens à rappeler qu'il ne faut pas hésiter à me solliciter. Nous sommes là pour vous, unis contre l'intolérance et la violence.

Votre engagement, œuvrant pour le bien commun et son impact sur la vie des Rosnéens, est inestimable.

Merci pour votre engagement inlassable. Merci pour tout ce que vous faites.

Tour de salle

Présentation sommaire de chaque personne présente

Ordre du jour

- **Intervention de Mme BOUSSELAIRE – Atelier santé ville**
- **Intervention de Mme FREITAS – directrice UGC Rosny**
- **Intervention du Conseil Consultatif**
 - Rappel de l’historique du groupe
 - La médaille du bénévolat
 - La page Facebook – remise à jour
- **Programme 2024**
- **Actualité Mda**
 - Mise en place de la critérisation
 - Guide 2024/25
 - Rappels de procédures

Virginie BOUSSELAIRE

Coordinatrice Atelier Santé Ville

La coordination santé c'est quoi...



Les objectifs pour la Ville...

1/ Faciliter l'accès aux soins et à la santé pour tous

- **Inform**er et **orient**er les habitants concernant l'offre de soins et les actions de prévention
- Favoriser l'**accès à l'information** aux personnes les plus éloignées des systèmes de santé

2/ Promouvoir des comportements favorables à la santé

- Déployer des **actions de prévention** sur différentes thématiques : dépistages, diabète, alimentation, sommeil, addictions, activité physique, etc.
- Mise en place de **campagnes nationales** : Octobre Rose, Mars Bleu, Mois Sans Tabac, etc.

3/ Contribuer à introduire la santé au sein des politiques publiques locales

- **Identification** des problématiques des habitants
- **Accompagnement** d'acteurs (services municipaux, associations, professionnels...) dans la mise en place de projets relatifs à la santé

Les dispositifs et les partenaires de la coordination



Contrat Local Santé : CLS

Le Contrat Local de Santé fixe les priorités pour les années à venir afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur l'ensemble du territoire, en assurant à tous les habitants un égal accès à la prévention et aux soins.

Rappel des 6 axes prioritaires :

- Prévention et promotion de la santé / hygiène de vie
- Parcours de soins : action offre et maintien des soins (dépistages)
- Santé psychique et mentale
- Lutte contre les violences faites aux femmes
- Lutte contre les conduites à risques : prévention primaire
- Santé – habitat : service communal d'hygiène et de santé (SCHS)

Depuis 2018, la Ville a mis en place un Contrat Local de Santé, signé pour une période de cinq ans. Différents partenaires sont engagés : l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture de Seine Saint Denis, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du 93 (CPAM), le Conseil départemental du 93, Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard (EPSVE), le groupe Hospitalier Grand Paris Nord-Est, la clinique FOREAL et la Ville.

Arrivé à échéance, celui-ci a été renouvelé pour 2 années allant jusqu'au 31 décembre 2024.

La Direction santé est en préparation pour l'écriture du futur contrat local de santé d'après la politique définie par l'ARS.

Atelier Santé Ville : ASV

Depuis 2000, la Ville de Rosny-sous-Bois bénéficie des classements « politique de la Ville » depuis la signature de son 1^{er} contrat.

Aussi, avec le soutien et aux côtés de l'Etat, de la Région et du département et s'appuyant sur un réseaux de partenaires locaux, depuis plus de 20 ans, la Ville est dotée de moyens spécifiques en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans ses quartiers et du mieux vivre ensemble.

L'Atelier Santé Ville est à la fois une démarche locale et un dispositif public qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en favorisant l'accès à la prévention et aux soins des populations les plus fragiles.

Il est une instance locale de concertation et d'élaboration de programmes locaux de santé publique dans les Qartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Trois QPV sont concernés par ces actions notamment :

- Marnaudes / Bois Perrier
- Pré-Gentil
- Boissière / Coteaux Beauclair



Le Conseil Local de Santé Mentale : CLSM

Le Conseil Local de Santé Mentale a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Le conseil local de santé mentale est un espace de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie publics, usagers, aidants, associations, intervenants sociaux, professionnels de santé, élus et tous les acteurs concernés de près ou de loin par la santé mentale.



Il a pour mission de favoriser le décloisonnement de la santé mentale et des politiques menées sur le territoire et de favoriser l'accès aux soins ainsi que le travail entre les différents partenaires concernés : Réseau d'Entre-aide des Jeunes et des Adultes en Difficultés (REJAD).

Avec vous en 2024

Les activités proposées dans le cadre de nos futurs partenariats devront favoriser le bien-être et la santé en rompant les situations d'isolement et les sentiments de solitude.

Ces temps de rencontres favorisent le lien social et permettent aux personnes de reprendre confiance en eux.

Ainsi, les actions de prévention en santé organisées ensemble permettront aux personnes découvrir de nouvelles activités et de pouvoir accéder à des pratiques culturelles, sportives ou de loisirs avec la participation d'un professionnel de santé.



Merci pour votre attention

- DIRECTION DE LA SANTE
- Virginie BOUSSELAIRE- Coordinatrice santé – virginie.busselaire@rosnysousbois.fr – 01 49 35 37 04
- Bâtiment Y. GATTAZ 9 rue E. AUXERRE 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Fatima FREITAS

Directrice de l'UGC de Rosny Sous Bois
Cf. diaporama joint

Le Conseil Consultatif

- Rappel de l'historique du groupe
- Les créations du groupe

Historique du groupe de travail

En 2012, M. FAUCONNET, adjoint aux associations a souhaité permettre aux associations d'être totalement impliquées dans la réflexion de création d'une Maison des associations. Aussi, un groupe de travail a été constitué.

5 associations avaient été retenues :

- AHVEC – Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises**
- Compagnie Terspichore**
- Fa Sol**
- Secours Catholique**
- JARB**

Historique du groupe de travail

En 2014, à l'ouverture de la Maison des associations, il a été fait le choix de permettre aux associations d'être impliquées dans la vie de la structure. Aussi, il a été constitué le Conseil Consultatif, composé des membres du groupe de travail et d'autres associations :

- Plus Belle ma Ville**
- Mon BB porté**
- Rosny1**
- Amicale Départementale des Retraités de la Gendarmerie du 93**
- Scrap, papiers, ciseaux**

Composition actuelle du Conseil Consultatif

En presque 10 ans, le groupe a évolué. Il est aujourd'hui composé de :

- **La Compagnie Terpsichore**
- **Secours Catholique**
- **AHVEC – Axe Humanitaire des Volontés Européennes et Camerounaises**
- **ASGRB – association de Golf de Rosny Sous Bois**
- **Les Azimuté(e)s**
- **ASTR – Association de Taekwondo de Rosny Sous Bois**
- **La Compagnie d'Imaginaire**
- **COACAR**
- **La Ville au loin**
- **AIKARAN**

Créations du Conseil Consultatif

- Charte de la vie associative
- Règlement intérieur de la Mda
- Guide des minis de Rosny
- Tryptique de présentation de la structure
- Permanences du samedi => abandon faute de visite
- Registre de présentation des associations => abandon faute de fiches
- Fiches :
 - « créer son affiche »
 - « organiser une manifestation »
 - « organiser son assemblée générale »
- Création et gestion de la page Facebook – Rosny Associations
- Dossier de demande de subvention version 2020
- Révision du règlement intérieur de la Mda
- La journée du bénévolat
- Le règlement et critérisation des attributions de subventions
- Redynamisation de la page Facebook – Rosny Associations
- La Médaille du bénévolat

La critérisation

Le Conseil Consultatif s'est réuni à plusieurs reprises afin de pouvoir échanger sur le sujet de la critérisation des subventions.

Après de multiples échanges avec la Municipalité, il a été proposé de rédiger un document intitulé « Règlement et critérisation des attributions de subventions aux associations ».

Ce document, voté par le Conseil Municipal le 16 novembre 2023

- reprend les obligations légales permettant de déposer un dossier de demande de subvention**
- établit les critères selon lesquels une demande peut être éligible**
- indique les critères d'analyse retenus pour l'octroi d'une éventuelle aide financière.**

La critérisation

Points à retenir :

- Pour que le dossier soit éligible, il est nécessaire que :
 - ⇒ L'association soit déclarée légalement et enregistrée à la Mda
 - ⇒ Le dossier soit déposé avec les pièces demandées **avant le 15 juin 2024**
 - ⇒ L'association doit être rosnéenne ou exercer son activité sur Rosny

Le règlement sera disponible sur le site internet de la Ville.

La médaille du bénévolat (présenté au vote du CM en février)

- **La médaille du bénévolat est destinée à récompenser les bénévoles les plus méritants aux conditions suivantes :**
 - Avoir plus de 16 ans,
 - Habiter à Rosny-Sous-Bois,
 - Etre adhérents d'associations dont le siège social se situe à Rosny-Sous-Bois et/ou proposant une activité sur le territoire communal.
- **Cette distinction est accordée aux membres actifs non-salariés par l'association à but non lucratif à laquelle ils adhèrent.**
- **Les bénévoles n'exerçant plus d'activités associatives peuvent prétendre à la médaille du bénévolat (dans un délai de deux ans après l'arrêt de l'activité du bénévole).**
- **Une même personne ne peut bénéficier que d'une fois de cette récompense.**
- **Compte tenu de son caractère exceptionnel, chaque association présentera deux dossiers par an maximum.**
- **Le nombre de médailles attribué chaque année sera communiqué en début de saison.**

La médaille du bénévolat (présenté au vote du CM en février)

Un dossier de candidature sera disponible et à transmettre à la Mda avant le 15 mars.

Ils seront étudiés par le Conseil Consultatif.

Monsieur Le Maire pourra proposer une candidature de son choix.

Les candidats retenus seront informés par la Mda.

Une cérémonie de remise des médailles sera mise en place, pour 2024, celle-ci sera proposée à l'issue de la journée du bénévolat qui se tiendra le samedi 27 avril 2024.



ROSNY
SOUS-BOIS

Actualisation de la page Facebook – Rosny Associations

Rosny Associations
le programme du mois

date de l'événement Logo de l'association
NOM DE L'ÉVENEMENT
Lieu - heure - contact

date de l'événement Logo de l'association
NOM DE L'ÉVENEMENT
Lieu - heure - contact

date de l'événement Logo de l'association
NOM DE L'ÉVENEMENT
Lieu - heure - contact

date de l'événement LOGO de l'association
NOM DE L'ÉVENEMENT
Lieu - Heure - contact

date de l'événement LOGO de l'association
NOM DE L'ÉVENEMENT
Lieu - Heure - contact

- Mise en ligne d'un agenda mensuel qui permettrait de communiquer autour des événements associatifs.
 - Envoi d'un document Word qui permettra de récupérer et de "standardiser" les informations concernant l'événement de l'association (cf.pj).
- ⇒ À envoyer avant le 15 du mois
⇒ adresse mail à retenir : rosnyassociation@gmail.com

Programme des actions 2024

Planning des actions 2024

- **Janvier:**
 - Réunion de début d'année
 - Commission d'attribution des salles / équipements pour les manifestations de mai/juin 2024
- **Février**
 - Retour aux associations ayant déposé leur demande pour l'organisation d'une manifestation en mai/juin 2024 avant le 15 décembre 2023
 - Ouverture des inscriptions à la Journée du bénévolat et au forum des associations 2024
- **Mars**
 - Mise à disposition des dossiers de demande de salles/équipements annuelle
 - vote des subventions 2024
 - 15 mars : date clôture de retour des dossiers de candidature à la médaille du bénévolat
 - 31 mars : retour des fiches et clôture des inscriptions à la Journée du bénévolat et au forum

Planning des actions 2024

- **Avril**

- 15 avril : Retour des dossiers de demandes annuelles de salles
- Samedi 27 avril : Journée du bénévolat
- Envoi des notifications des subventions aux associations ayant déposé leur dossier dans les délais impartis
- Envoi des dossiers de demandes de subventions

- **Mai**

- Commission « attribution des salles annuelles »
- 27 mai : Réunion forum
- Sur rdv : soutien à la complétude du dossier de demande de subvention

!/ Fermeture du service le 10 mai 2024

Planning des actions 2024

- **Juin**

- Début juin : réponses aux demandes de mise à disposition annuelles
- 15 juin : date de clôture du dépôt du dossier de demande de subvention 2025

/\ Fermeture du service du 14 juillet au 16 août 2024 inclus

- **Septembre**

- Dimanche 15 septembre : forum des associations

Planning des actions 2024

- **Octobre**

- Lundi 7 octobre: Réunion de rentrée

- **Décembre**

- 15 décembre : clôture des demandes pour mai/juin 2025

!/ \ Fermeture du service du 26 au 31 décembre 2024

Actualité de la Mda

- Guide des associations 2024/25
- Rappels de procédure
- Rosnyscope devient bimensuel

Guide 2024/25

Pour cette année 2024, il n'y aura pas d'édition du guide des associations. Les habitants seront donc invités à consulter le site internet de la Ville afin de pouvoir avoir accès aux coordonnées des associations.

Aussi, chaque association est invitée à vérifier ces informations sur le site internet de la Ville et de faire part de toutes éventuelles modifications à réaliser dès que possible.

Par ailleurs, en lien avec la loi concernant la protection des données, un mail de consentement vous sera envoyé, sans retour de ce dernier, la Ville ne pourra plus transmettre vos coordonnées et nous serons donc dans l'obligation de radier votre association de l'ensemble de nos fichiers.

Mise à jour des données

Tout comme pour les données destinées au guide des associations, il est nécessaire que les données administratives des associations soient remises à jour.

Aussi, il sera demandé à toutes associations bénéficiant d'une subvention directe de nous transmettre un RIB et la copie de son SIRET et les associations ayant une subvention indirecte (mise à disposition de salle ponctuelle ou annuelle) uniquement la copie de son SIRET.

En l'absence de ces pièces, aucune aide ne pourra être accordée.

Si ces données n'ont pas été modifiées, l'association est invitée à le confirmer par retour de mail.

Les demandes de salle/matériel ponctuelles

Attention au délai de traitement de vos demandes

Pour l'organisation d'une réunion :

- **A la Mda, en journée: aucun délai**
- **A la Mda, en soirée ou week-end : minimum 20 jours avant la réunion**
- **Autres sites : minimum 45 jours avant la réunion**

Pour une manifestation :

- **Au minimum 45 jours, en veillant à bien compléter la fiche de demande. Un délai supplémentaire sera nécessaire si vous n'êtes pas assez précis dans votre demande (échanges nécessaires pour vérifier les besoins et les possibilités)**

Pour du matériel :

- **Au minimum 45 jours avant la manifestation**

Attention période mai/juin

Compte tenu de la période de forte sollicitation, les demandes de mises à disposition de matériel et de salles sont soumises à une commission qui se réunit fin janvier.

L'ensemble des demandes sont à transmettre à la Mda pour le 15 décembre précédent.

Les demandes qui seront transmises après cette date seront étudiées en fonction des disponibilités restantes.

Changement de rythme pour le Rosnyscope

/!\ à compter du 1^{er} janvier 2024, le Rosnyscope devient bimensuel.

Pour la parution des annonces de vos manifestation, veuillez à bien respecter les dates ci-dessous :

Manifestations de	Envoi des infos avant
Mars /avril 2024	5 janvier 2024
Mai/juin 2024	1 ^{er} mars 2024
Juillet/août 2024	2 mai 2024
Septembre/octobre 2024	7 juin 2024
Novembre/décembre 2024	5 septembre 2024
Janvier/ février 2025	6 novembre 2024

Merci de votre attention

On se retrouve lors de notre prochaine réunion

le lundi 27 mai 2024 à 18h30

À la Maison des associations